Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-12-13-01

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme FLEURY B., M. VASSELIN H, Adjoints, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.
Etaient absents excusés : Mme POIS M.B. (pouvoir à. Mme CARON A-M.), Mme MOA K., (pouvoir à Mme LEFEBVRE B), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à. Mme FLEURY B.)
Etaient absents : M. AVRIL V., M. LEROY E., Mme POIS L., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 7/12/2022 Date d'affichage : 7/12/2022
Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 19 Votants : 22

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

OBJET : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la démission de Madame Annick Jumiaux, de ses fonctions de quatrième adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipal,
- Considérant que cette démission a été acceptée par le Préfet de la Seine-Maritime dans son courrier daté du 15 novembre 2022,
- Considérant que la vacance d'un poste de conseiller municipal doit être comblée par l'installation du suivant sur la liste, monsieur Hervé Barut,
- Considérant que ce dernier, informé par courrier du 3 novembre 2022 a accepté de siéger au conseil municipal de la Commune de Saint-Nicolas d'Aliermont,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :
- Approuve l'installation de monsieur Hervé Barut, conseiller municipal,
- Dit que le tableau modifié du conseil municipal est approuvé et sera transmis en préfecture,
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

MAIRIE ST NICOLAS D'ALIERMONT (Seine Maritime)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 13 décembre 2022,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.